



Information huissier

Par Lox

Bonjour à tous ceux qui me liront,

Il y a quelques années, alors que j'étais plus jeune, j'ai contracté un crédit "Cetelem/Sofinco" d'un montant de 1500?. Une fois la somme remboursée, j'ai malheureusement réutilisé cette somme (suite à la perte de mon emploi, je devais payer des factures). Or, je n'étais pas en mesure de rembourser cet argent.

Quelque temps plus tard, un huissier de justice, "Acta Pierson" sur Metz (si quelqu'un connaît), m'a contacté. J'ai mis en place avec eux un échéancier, sans vérifier si tout était clair et précis de leur côté, sachant que de nos jours beaucoup de gens se font avoir.

J'ai payé plusieurs mensualités, puis, vers la fin, les paiements ne sont plus partis. N'ayant pas fait opposition aux virements, à l'époque je me suis dit "ouf, enfin fini".

Seulement, me voici 3 ans plus tard, avec une lettre de saisie sur mon compte bancaire d'un montant de 1577?. Immédiatement, j'ai appelé "Acta/Pierson". Je suis tombé sur une secrétaire qui m'a redirigé vers une "gestionnaire". Elle m'a dit que j'avais moi-même coupé les prélèvements, et que c'était dommage car il me restait 300? à payer. Elle m'a ensuite dit que la somme était maintenant de 1100?.

Je me demande donc pourquoi j'ai deux sommes différentes : la saisie via la banque de 1577? et Acta qui me dit 1100?. De plus, elle m'a dit que la dette était passée de 300? à 1100? à cause des frais de procédure. Je précise qu'aucun huissier n'est venu à mon domicile, et que je n'ai reçu ni appel ni courrier.

Est-ce légal ? "Acta/Pierson" est-il un vrai cabinet d'huissier ? Suis-je en droit de refuser de payer les frais ?
(De plus, ils ne m'envoient aucun justificatifs)